



MAIRIE  
1 place de la Mairie  
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE  
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : [contact@champagne-saint-hilaire.fr](mailto:contact@champagne-saint-hilaire.fr)  
Site internet : [www.champagne-saint-hilaire.fr](http://www.champagne-saint-hilaire.fr)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 novembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

**Date de convocation** : le 04 novembre 2024

<b>Nombre de Conseillers :</b>		<i>Présents</i> : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Olivier PIN, adjoints, MM. Vincent COISCAUD, Hugo ROUSSEL, Mme Sylvie BAZILLE, M. Thomas LHOMMEAU.
<b>En exercice :</b>	11	
<b>Présents :</b>	8	
<b>Suffrages exprimés :</b>	10	<i>Absents excusés</i> : M. Éric INGWILLER, Mme Gladys SIRE, M. Vincent BONNIN
<b>Vote :</b>		
<b>Pour :</b>	10	<i>Absents non excusés</i> :
<b>Contre :</b>	0	<i>Pouvoirs</i> : M. Éric INGWILLER à M Thomas LHOMMEAU. M. Vincent BONNIN donne pouvoir à Mme Sylvie BAZILLE.
<b>Abstention :</b>	0	<i>Secrétaire de séance</i> : M. Olivier PIN

### Pulvérisateur Berthoud 600L avec rampes

Nous possédons un petit pulvérisateur Berthoud 600L avec rampes qui servait aux entretiens courant avec des produits phytosanitaires. N'en ayant plus l'utilité, nous proposons de mettre en vente ce matériel.



AR Prefecture

086-218600526-20241113-20241115\_CT\_11-DE  
Reçu le 15/11/2024

# DÉLIBÉRATIONS

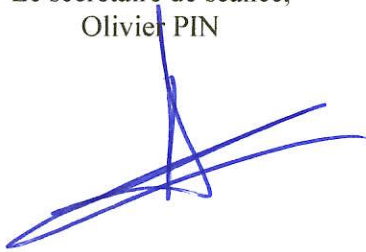
N°97/2024

Nous proposons de passer des annonces pour le vendre en l'état au prix de 400€.

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire à mettre en vente le pulvérisateur de type Berthoud 600L avec rampes en l'état au prix de 400€.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,  
En mairie, le 13 novembre 2024

Le secrétaire de séance,  
Olivier PIN



Le Maire,  
Gilles BOSSEBOEUF



*Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

**AR Prefecture**

086-218600526-20241113-20241115\_CT\_11-DE  
Reçu le 15/11/2024

2/2

Page du registre n°